

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 355

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	2 825 826 538	0
Aide à l'accès au logement	13 371 300 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	803 075 870	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	329 421 467	0
Politique de la ville	597 541 138	0
<i>dont titre 2</i>	18 871 649	0
Interventions territoriales de l'État	85 820 393	0
TOTAUX	18 012 985 406	0
SOLDE	18 012 985 406	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	2 850 579 982	0
Aide à l'accès au logement	13 371 300 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	780 775 870	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	262 448 144	0
Politique de la ville	597 541 138	0
<i>dont titre 2</i>	<i>18 871 649</i>	<i>0</i>
Interventions territoriales de l'État	61 561 867	0
TOTAUX	17 924 207 001	0
SOLDE	17 924 207 001	

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la suite du rejet des crédits de la mission « Cohésion des territoires » en première lecture au Sénat, cet amendement vise à en rétablir les crédits tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée Nationale. Cet amendement intègre également l'impact de l'amendement de Gouvernement II-1218, qui visait à compenser l'équivalent de la hausse du point d'indice de 3.5 % intervenue au 1er juillet 2022 dans la fonction publique au sein des métiers de la branche de l'action sanitaire et sociale, à hauteur de 30,2 M€ en AE et CP sur le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».